

## **170 – OCTROI SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Alexis LÉONARDO est un jeune Saint-Maximinois licencié du Club CAP DANSE qui détient le statut de sportif de haut niveau de la liste senior du Ministère des Sports.

Afin d'atteindre ce niveau, il doit suivre des stages, prendre des cours particuliers et se déplacer dans les différents championnats, à ses frais.

Afin de l'aider à poursuivre son parcours de sportif de haut niveau, Monsieur le Maire propose d'octroyer à Monsieur Alexis LÉONARDO une subvention exceptionnelle de 1 000,00 €.